Procédure de sélection des équipes d'étoiles

Conférence Nord-Est

Table des matières

Procédure de sélection des équipes étoiles des ligues Nord-Est 3

Procédure de sélection des équipes étoiles des ligues QCA-EDQ-SJSL-CN D2 4

Procédure de sélection des équipes étoiles des ligues du Centre-du-Québec D2 5

Procédure de sélection des équipes étoiles des ligues D3 6

Procédure de sélection des équipes étoiles des ligues Nord-Est

Procédure de mise en candidature

Les responsables des sports doivent envoyer le fichier Excel commun de mise en candidature au coordonnateur adjoint du RSEQ. Un·e athlète est mis·e en candidature par équipe par catégorie. (non applicable à la natation)

Composition des équipes étoiles

Cheerleading : Un·e athlète par équipe. Pas d'athlète par excellence.

Cross-country : Un et une athlète par excellence par équipe. Les deux athlètes sont admissibles au titre d'athlète par excellence de la ligue. Un athlète par excellence et une athlète par excellence de la ligue déterminés par le vote des entraîneurs.

Natation : Équipe d'étoiles formée par le directeur des compétitions selon le pointage de la saison.

Système de vote

Un formulaire Excel avec les candidat·es en lice est envoyé aux responsables des sports. Ils doivent renvoyer ce document avec les votes de leur entraîneur au coordonnateur adjoint. (applicable seulement au cross-country)

Prix remis aux athlètes

Aucun prix remis. Le nom des récipiendaires apparaît sur le document publié par le RSEQ.

Procédure de sélection des équipes étoiles des ligues QCA-EDQ-SLSJ-CN D2

Procédure de mise en candidature

Les responsables des sports doivent envoyer le fichier Excel commun de mise en candidature au coordonnateur adjoint du RSEQ. Un·e athlète est mis·e en candidature par équipe par catégorie.

Composition des équipes étoiles

Badminton : Un et une athlète par excellence par équipe. Les deux athlètes sont admissibles au titre d'athlète par excellence de la ligue. Un athlète par excellence et une athlète par excellence de la ligue déterminés par le vote des entraîneurs.

Basketball D2 : Un·e athlète par excellence par équipe. L'athlète est admissible au titre d'athlète par excellence de la ligue. Mise en nomination d'une recrue par excellence par équipe. Un·e athlète par excellence et une recrue par excellence dans chaque ligue déterminée par le vote des entraîneurs.

Volleyball D2 : Un·e athlète par excellence par équipe. L'athlète est admissible au titre d'athlète par excellence de la ligue. Mise en nomination d'une recrue par excellence par équipe. Mise en nomination d'un·e libéro par excellence par équipe. Un·e athlète par excellence, un·e libéro par excellence et une recrue par excellence dans chaque ligue déterminée par le vote des entraîneurs.

Soccer extérieur D2 : Un·e athlète par équipe. Un·e athlète par excellence et une recrue par excellence.

Système de vote

Un formulaire Excel avec les candidat·es en lice est envoyé aux responsables des sports. Ils doivent renvoyer ce document avec les votes de leur entraîneur au coordonnateur adjoint.

Prix remis aux athlètes

Aucun prix remis. Le nom des récipiendaires apparaît sur le document publié par le RSEQ.

Procédure de sélection des équipes étoiles des ligues du Centre-du-Québec D2

Procédure de mise en candidature

Les responsables des sports doivent envoyer le fichier Excel commun de mise en candidature au coordonnateur adjoint du RSEQ.

Basketball D2 : Deux athlètes sont mis·es en candidature par équipe pour la composition de l'équipe étoile (font partie du vote pour l'athlète par excellence de la ligue). Un·e recrue par excellence par équipe.

Flag football FD2 : 3 joueuses provenant de l'équipe en première position, 2 joueuses provenant des équipes de 2e et 3e position et une joueuse par équipe à partir de la 4e position. Aucun vote pour la composition de l'équipe étoile. Une recrue par excellence et une athlète par excellence déterminé avec un vote des entraîneurs.

Soccer D2 : 1 athlète par position est mis·e en candidature par équipe pour la composition de l'équipe étoile.

Volleyball D2 : Deux athlètes sont mis·es en candidature par équipe pour la composition de l'équipe étoile (font partie du vote pour l'athlète par excellence de la ligue). Un·e recrue par excellence par équipe et un·e libéro.

Composition des équipes étoiles

Basketball D2 : Un 5 partant, une recrue par excellence et un·e athlète par excellence.

Volleyball D2 : Un 6 partant, une recrue par excellence, un·e athlète par excellence et un·e libéro par excellence.

***Un·e libéro ne peut pas être mis·e en candidature comme athlète par excellence de la ligue.**

Soccer extérieur D2 : 1 gardien·ne, 3 défenseur·es, 4 milieux de terrain, 3 attaquant·es.

Système de vote

Un formulaire Excel avec les candidats·es en lice est envoyé aux responsables des sports. Ils doivent renvoyer ce document avec les votes de leur entraîneur au coordonnateur adjoint.

Système de vote avec pointage. Position #1 obtient 6 points (volleyball), 5 points (basketball et soccer) Position #2 obtient 5 points (volleyball) 4 points (basketball et soccer) et ainsi de suite. Les athlètes ayant obtenu le plus de points apparaissent sur l'équipe étoile et/ou obtiennent le titre d'athlète par excellence, recrue par excellence et libéro par excellence.

Prix remis aux athlètes

Aucun prix remis. Le nom des récipiendaires apparaît sur le document publié par le RSEQ.

Procédure de sélection des équipes étoiles des ligues D3

Procédure de mise en candidature

Les responsables des sports doivent envoyer le fichier Excel commun de mise en candidature au coordonnateur adjoint du RSEQ. Un·e athlète est mis·e en candidature par équipe par catégorie.

Composition des équipes étoiles

Basketball D3 : Un·e athlète par excellence par équipe. L'athlète est admissible au titre d'athlète par excellence de la ligue. Un·e athlète par excellence dans chaque ligue déterminée par le vote des entraîneurs.

Flag football D3 QCA-EDQ : Une athlète par excellence en défensive par équipe, une athlète par excellence en offensive par équipe et une quart-arrière par excellence par équipe. Une athlète défensive par excellence de la ligue et une athlète offensive par excellence de la ligue. Les joueuses offensives ne peuvent pas être des quart-arrières. Lors du vote des entraîneurs, les quart-arrières pourront remporter le titre de joueuse offensive par excellence.

Rugby D3 : Un·e athlète par excellence par équipe.

Soccer intérieur D3 : Un·e athlète par excellence par équipe.

Volleyball D3 : Un·e athlète par excellence par équipe. L'athlète est admissible au titre d'athlète par excellence de la ligue. Un·e athlète par excellence dans chaque ligue déterminée par le vote des entraîneurs.

Système de vote

Un formulaire Excel avec les candidats·es en lice est envoyé aux responsables des sports. Ils doivent renvoyer ce document avec les votes de leur entraîneur au coordonnateur adjoint.

Prix remis aux athlètes

Aucun prix remis. Le nom des récipiendaires apparaît sur le document publié par le RSEQ.